ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 22928

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les moyens pour la lutte contre le sida. Après une nouvelle journée mondiale contre le sida prometteuse par la mobilisation de tous les acteurs de notre société, il lui demande quels sont les moyens qu'entend prendre le Gouvernement pour accentuer la lutte contre ce fléau.

Texte de la réponse

En France, environ 120 000 personnes sont aujourd'hui atteintes par le VIH. Parmi elles, 20 500 sont malades du sida. Grâce au développement des trithérapies, on assiste depuis 1996, à une chute du nombre de nouveaux cas de sida : à titre de comparaison, 2 483 cas de sida avéré ont ainsi été déclarés au 1er semestre de 1996, 979 au premier semestre 1998. La même diminution s'observe également en ce qui concerne les décès, dont le nombre est passé de 1 029 au premier semestre 1996 à 222 au premier semestre 1998. Cependant, cette baisse du nombre de cas de sida ne s'accompagne pas d'une baisse des nouvelles contaminations qui restent stables, aux alentours de 5 000 par an. A côté des efforts qui restent à accomplir pour améliorer l'accès au diagnostic, au traitement, à l'accompagnement et à la prise en charge des personnes atteintes par le virus de l'immunodéficience humaine, il est nécessaire de mener une politique de prévention d'autant plus offensive que son bien-fondé apparaît, en raison de la nouvelle donne thérapeutique, moins perceptible pour beaucoup de personnes. Dans ce contexte, le Gouvernement, pour 1999, maintient les priorités de prévention déjà poursuivies en 1998, ciblées en direction des personnes les plus fragiles face au VIH. Dans l'évaluation des modes de contamination, la part du risque sexuel augmente de façon importante. Et c'est en direction des maillons vulnérables de la prévention que doivent se porter les efforts principaux selon leur expression au niveau local, départemental ou régional. Il s'agit des partenaires sexuels des usagers de drogue ou des usagers eux-mêmes, des femmes, des hommes ayant des pratiques homosexuelles et les personnes atteintes. Ces actions doivent s'appuyer non seulement sur la mobilisation des réseaux communautaires (associations) mais aussi sur les intervenants sanitaires, sociaux et institutionnels (directions régionales de l'action sanitaire et sociale ; directions départementales d'action sanitaire et sociale - centres de dépistage anonyme et gratuit). En 1999, seront poursuivies les actions de prévention en direction de tous les publics précarisés, parmi lesquels les populations migrantes, ainsi que les actions de réduction des risques liés à l'usage de drogue par voie intraveineuse pour lesquelles des moyens supplémentaires ont été dégagés dans le cadre de la politique de lutte contre les exclusions.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22928
Rubrique : Santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE22928

Ministère interrogé : santé et action sociale
Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6803
Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1455